

Q. "Combien avez-vous donné d'argent, en tout à peu près?"

R. "Huit à neuf cents piastres".

En lisant les dépositions de Monday, on voit qu'il a usé de réticences, et de défaut de mémoire aussi longtemps qu'il a pu. Ce n'est qu'après la fuite de Charles Rioux, et sur production de son livre de banque, que les avocats des citoyens ont réussi à lui arracher les aveux que l'on vient de lire.

Les noms que l'on a pu faire donner à Monday et à Charles Rioux, sont seulement ceux des personnes qui ont comparu comme témoins, et ont prouvé elles-mêmes les transactions; ce sont par ordre de date (voir exhibit 74) de leurs nominations:

Élie Albert, nommé pompier le 9 janvier 1907, a donné à Monday, la somme de \$200.00:

J. B. R y, nommé pompier le 20 avril 1907, a donné à Monday la somme de \$250.00 remise à l'échevin Marsolais;

Jean Rioux, nommé pompier le 18 juin 1907, a donné à Monday la somme de \$275.00 remise à l'échevin Marsolais;

Napoléon Rioux a été nommé pompier le 22 juin 1907, et a donné \$250.00 à Monday et à Charles Rioux: Monday lui a dit de donner son nom comme Rhéaume au lieu de Rioux. Il est entré sous le nom de Rhéaume et a donné son véritable nom quand il a formé partie de la société de secours mutuel (Vol. 29, p. 12-14).

Aimé Gagnon a été nommé pompier le 11 avril 1908, et a donné \$235.00 à Charles Rioux.

Joachim Fortin, dans le mois d'octobre 1908, a donné \$250.00, mais on lui a remis son argent, n'ayant pas été nommé.

Il est évident, par le livre de banque de Monday, et par son témoignage donné en dernier lieu, que cette liste n'est pas complète. Monday est un vieillard; il jure qu'il ne se rappelle pas les noms des personnes au bout de 24 heures. Dans tous les cas, il n'a donné aucun nom lui-même; il n'a fait qu'admettre ceux qu'on lui présentait et qui juraient avoir payé.

Maintenant l'ex-chef Benoit, examiné comme témoin, nie avoir reçu des argents de Monday, pour nominations de pompiers. Qui croire? Benoit a été chef de la brigade du feu pendant 20 ans à venir au premier de janvier 1909. Il jure que la première nouvelle qu'il a eue de la vente des places et des promotions a été, lorsque l'échevin Mercier lui a appris la poursuite de Métayer contre Désautels, pour se faire rembourser les \$300.00 qu'il avait payées à Désautels, pour être promu contremaitre. C'était en 1907. Désautels a été arrêté et acquitté; la poursuite avait été prise après le délai fixé par la charte (Vol. 35, p. 121). Métayer a été suspendu. Il a aussi eu connaissance de la poursuite de Doolan vs Presseault, parce que celui-ci avait accusé Doolan d'avoir acheté sa position dans la brigade; Presseault avait été suspendu: il a payé les frais de l'action et a été réinstallé. Benoit jure que, depuis des années, on disait, dans